

# SEANCE DU 26 MARS 2009

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille neuf, le 26 Mars à dix-neuf heures 15, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Monsieur Lionel VERMANDEL, Madame Françoise DORE, Monsieur Vincent DUMONT, Madame Marie-Solange LECONTE, Madame Sylvaine BOUCOURT, Monsieur Jacky MAUPOINT.

Etaient absents excusés : Monsieur Yann DUPUY, Monsieur Jean Paul BATAILLE, Monsieur Emmanuel SOENEN

Monsieur Yann DUPUY donne pouvoir à Monsieur Vincent DUMONT

Le conseil municipal désigne Monsieur Lionel VERMANDEL comme secrétaire de séance

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **Compte Administratif 2008**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine BOUCOURT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008 présenté par Madame BOUCOURT,

Constatant que ce compte administratif fait apparaître un résultat de fonctionnement de 35 520.88 € et un déficit d'investissement 30 478.60 €

Constatant que le résultat à affecter s'élève à 92 451.51€

**Décide, par 8 voix pour,**

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2008 présenté par Madame BOUCOURT.

## **Affectation du résultat 2008**

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvaine BOUCOURT, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ce jour

\*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

\*Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 92 451,51

Décide avec 9 voix pour d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'excédent reporté (c/002) 92 451,51

### **Vote des taux d'imposition dans la commune**

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2009 à chacune des trois taxes locales :

Taxe d'habitation	4,32 %
Foncier bâti	10,75 %
Foncier non bâti	28,60 %

Les taux restent donc identiques à ceux de 2008.

### **Budget Primitif 2009**

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, d'arrêter ainsi qu'il suit le budget primitif de l'exercice 2009

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes et dépenses équilibrées à la somme  
de : 186 574,51

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes et dépenses équilibrées à la  
somme de : 75 052,60

### **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, décide :

D'accorder les subventions ci-après pour l'année 2009

D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6574 Subventions du Budget Primitif de 2009 :

Aide au sida	30	Club des aînés	200
ATHLAS	850	Vaincre la mucoviscidose	30
Amicale des maires de canton	100	Jumelage	150
Charline	30	S.P.A. de l' Eure	20
A.P.F	30	Secours catholique	30
Collège de La Saussaye	71	Gym rando	30
SER	30	AVPN	25

Croix rouge française	35	Les blés en herbe	40
France ados	30	Union des maires	72

### **Participation pour activités sportives ou culturelles**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide que :

Une participation d'un montant de 15€ sera accordée à chaque enfant de la commune participant à une activité sportive ou culturelle.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574, rubrique «provision pour voyages scolaires et activités sportives ou culturelles » du budget primitif de 2009 et tant que de besoin.

Le conseil municipal décide de verser à la famille DIETLIN 45 € (15 € par enfant), somme non versée pour l'année scolaire 2007/ 2008.

### **Subventions voyage scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide que :

Une subvention d'un montant maximum de 60€ et d'un montant minimum de 30€ sera accordée à chaque enfant de la commune scolarisé dans un établissement d'enseignement primaire ou secondaire, participant à un voyage scolaire (la subvention sera ajustée selon le prix du voyage).

Les crédits seront prélevés à l'article 6574, rubrique «provision pour voyages scolaires » du budget primitif de 2009 et tant que de besoin.

### **Acceptation de chèque**

Le Conseil Municipal donne délégation à Madame Le Maire pour accepter et encaisser les chèques concernant les indemnités liées aux contrats d'assurances ainsi que les dons et legs.

### **Tarifs salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres votants, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de location de la Salle d'Activités Communale à compter de la publication de cette délibération :

**TARIF A été :** Location pour le week-end 250 €

**TARIF B hiver :** Location pour le week-end 275 €

Les tarifs A et B s'entendent avec cuisine, vaisselle, lave-vaisselle et toutes charges comprises.

### **Création d'un poste d'adjoint technique**

Le Conseil Municipal, décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> avril un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette personne sera chargée de faire le ménage dans la mairie, de la remise et de la reprise des clefs quand la salle des fêtes sera louée.

Cet adjoint technique fera 2/35 par semaine et les heures occasionnelles faites pour la salle des fêtes seront payées en heures complémentaires.

### **Travaux extension mairie**

Le Conseil Municipal, décide d'inscrire la somme totale de 28 587,00€ € à l'opération 37 mairie et salle des fêtes pour finir les travaux d'extension de la mairie (parquet à l'étage, changement de certaines fenêtres, façade de la mairie etc...)

### **SYDAR recensement des mares**

Le Conseil Municipal, autorise le SYDAR à faire l'étude gratuite de terrain sur les mares de la commune.

### **Informations diverses**

#### Dossier DUROSAU

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de faire appel de la décision du tribunal administratif de Rouen du 12 février 2009 condamnant la commune dans l'affaire commune de Bec-Thomas/époux DUROSAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire par 8 voix pour et 1 abstention à faire appel du jugement.

Les membres du Conseil, décident à l'unanimité de ne pas demander de dommage

#### Rejet de la liste électorale

Madame Le Maire, informe le Conseil que notre délibération a été rejetée et a l'obligation de proposer des candidats à la Sous-Préfecture et au Président du ministère de la justice :

Monsieur Michel COLLET est nommé à la Commission administrative.

Monsieur Jacky MAUPOINT est nommé à la Commission du tribunal.

#### Vêtements employé Communal

Achat de vêtements de travail et de chaussures de sécurité pour l'employé Communal.

#### Bilan des Commissions

Madame LAGUERRE donne comptes-rendus des réunions du SYDAR du 26 janvier, du 16 février et du 9 mars, Communauté de Communes réunion PIG du 17 février, réunion développement économique, aménagement des infrastructures et administration générale le lundi 9 mars, réunion de bureau du 10 mars.

Monsieur DUMONT donne compte- rendu de la Communauté de Communes réunion enfance, jeunesse et vie associative du 5 mars.

Monsieur VERMANDEL donne compte-rendu de la Communauté de Communes réunion

Monsieur MAUPOINT donne compte-rendu de la Commission salle des fêtes et précise que celle-ci est ouverte de nouveau à la location.

Monsieur DUMONT donne compte-rendu de la Commission urbanisme PLU et précise que la Commission se réunit régulièrement ; de nouvelles dates ont été fixées : le 15 avril et le 13 mai.

Madame le Maire distribue le compte rendu de l'assemblée générale de la communauté de communes du 18 décembre 2008

Madame le Maire signale que les élections Européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009 et qu'il faudra des volontaires pour tenir le bureau de vote.

### **Questions diverses**

Aucune questions diverses

**La Séance est levée à 21h10**